

IMPACTS DURABLES...

L'école est un véritable sismographe des mutations, transformations et bouleversements, plus ou moins profonds, qui affectent la société. Il s'agit là d'une évidence même, puisque cette institution agit et réagit en pleine symbiose quasi-biologique avec son environnement dont elle enregistre, assimile et interprète les mouvements et les divers échos.

Deux types de mutations et de changements majeurs, ces derniers temps, impactent fortement l'univers de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, qui constituent le périmètre institutionnel de nos attentions.

Le plus récent de ces bouleversements est certainement le lourd impact de plus de deux années de la pandémie du Covid 19 dont les répercussions réelles sur l'école mettront du temps à être mesurées, appréciées et cernées dans leur véritable dimension.

Le deuxième facteur de bouleversement, plus durable et dont les effets se font sentir depuis déjà quelques décennies, est celui du numérique dont l'importance de l'impact va en s'amplifiant, en partie, entre autres, au regard de l'importance prise par les applications du numérique dans le monde de l'éducation à la faveur des contraintes imposées par la pandémie.

Les sources documentaires proposées dans le présent numéro d'Edudoc reflètent toutes, peu ou prou, ces mutations en cours dans le monde de l'éducation sous l'effet des changements et des transformations dont la communauté humaine dans son ensemble et a fortiori la société marocaine sont l'objet. Ce sont là des impacts durables qui appellent tous, et plus que jamais, un « changement de paradigme » en matière de réflexion et d'action pédagogiques.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL : LES CLÉS D'UNE TRANSFORMATION DIGITALE INCLUSIVE AU MAROC

À travers son avis intitulé « **Vers une transformation digitale responsable et inclusive** », qui traite d'une thématique constituant de plus en plus un enjeu majeur pour l'avenir du Maroc, le Conseil Économique Social et Environnemental partage sa vision sur une transformation digitale responsable et inclusive.

Le Maroc négocie, en effet, un tournant décisif depuis le déclenchement de la crise sanitaire liée au coronavirus, une réalité qui a démontré, selon l'avis du CESE, « le caractère crucial et urgent de l'accélération de cette transformation et de la généralisation de l'accès aux prestations et services numériques, à toute la population ».

Considérée comme un véritable levier pour le développement et un pilier de la transformation stratégique de la société, la digitalisation favorise, selon le Conseil, l'amélioration de la qualité des interactions entre citoyens et administrations, et l'émergence de nouveaux paradigmes économiques et sociaux, notamment, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de l'économie ainsi que la réduction des inégalités sociales et spatiales.

Mettant en avant le fort potentiel du digital au Maroc, le CESE a mis l'accent sur les avancées notables qui ont été réalisées dans ce sens, notamment en matière d'infrastructures avec une bonne couverture internet (93% de la population dispose de la 4G, et 97% de la 3G), et un taux de pénétration de téléphonie mobile élevé.



Au niveau de l'éducation, l'avis souligne les efforts en matière d'équipement de 87% d'établissements scolaires qui ont été mis en place dans le cadre du programme GENIE, ainsi que les différentes initiatives lancées ultérieurement et intensifiées sur fond de pandémie (TelmidTice...).

Le Conseil note également les transformations en matière de digitalisation de l'administration et de certains secteurs (services bancaires

numériques, paiement des taxes et impôts en ligne, dématérialisation des procédures douanières, le e-parapheur, le tribunal à distance pendant le confinement, etc...).

Toutefois, la majorité des procédures administratives restent informationnelles ou à sens unique, souvent complexes et incomplètes. Les différents efforts fournis et initiatives lancées restent « insuffisants pour assurer les prérequis d'une transformation digitale aboutie et résorber une fracture numérique patente que la crise de la Covid-19 n'a fait qu'exacerber », a fait observer le président du Conseil, **Ahmed Réda Chami**, lors de la rencontre consacrée à la présentation de l'avis.

Selon le Conseil, plusieurs faiblesses et fragilités peuvent expliquer cette situation notamment un retard accusé dans la mise en œuvre de politiques antérieures de transformation digitale au niveau de plusieurs secteurs tels que l'administration, la santé, l'éducation et l'industrie.

CLÉS D'UNE TRANSFORMATION DIGITALE (Suite ...)

Il s'agit également du caractère parcellaire et parfois inadapté du cadre législatif et réglementaire, notamment en matière de télétravail, du manque d'acteurs technologiques marocains, de la faible production d'un contenu digital, culturel et éducatif national en plus de la feuille de route nationale en matière d'Intelligence artificielle qui peine à voir le jour ou à se déployer, précise l'avis.

Il s'avère, dès lors, qu'il s'agit de défis de taille à relever en vue de rectifier le tir et de partir sur de bonnes bases et bâtir une économie orientée davantage vers le digital, afin d'assurer aux administrations et entreprises des environnements plus agiles.

C'est dans cette optique et sur la base d'un diagnostic partagé que l'avis du CESE a formulé une vision et plusieurs recommandations pour faire du digital un véritable levier de développement économique et social de notre pays, notant que pour ce faire, deux prérequis sont nécessaires.

Premièrement : assurer, dans un délai maximal de trois ans, un accès généralisé à l'Internet haut débit et très haut débit, à l'ensemble de la population, avec une qualité de service satisfaisante et un prix concurrentiel abordable. Deuxièmement : moderniser, dans un délai maximal de trois ans, les services administratifs par la digitalisation de l'ensemble des procédures administratives.

Au chapitre des recommandations, le Conseil souligne particulièrement la nécessité de travailler la gouvernance du programme numérique national, notamment en renforçant le rôle de l'Agence de Développement du Digital. Il recommande, en outre, de se doter d'un cadre réglementaire complet et adapté en matière de digitalisation, notamment en ce qui concerne le télétravail et la protection des données et d'améliorer la cyber-sécurité et la souveraineté numérique.

* Source :

<https://www.cese.ma/media/2022/01/avis-Transformation-digitale-VF-.pdf>

COMMENT LES MUTATIONS DU MONDE AFFECTENT-ELLES L'ÉDUCATION ?



Le monde est témoin d'une déconnexion croissante entre l'impératif de croissance économique et les ressources limitées de notre planète, entre l'augmentation de la richesse de certains et la lutte pour des conditions de vie décentes pour beaucoup d'autres. L'évolution technologique rapide ne répond pas forcément aux besoins sociaux urgents et, malgré la connectivité croissante, beaucoup se sentent laissés pour compte et sans voix.

Une meilleure éducation est souvent proposée comme solution à ces divers défis. « Trends Shaping Education 2022 » explore les grandes mutations qui affectent l'avenir de l'éducation, de la petite enfance à l'apprentissage tout au long de la vie.

Chaque chapitre commence par examiner l'impact de COVID19-, avant de se pencher sur les tendances et leurs implications pour l'éducation.

Le chapitre 1, intitulé "La croissance", montre comment la croissance économique a permis de sortir des millions de personnes de la pauvreté et d'élever le niveau de vie des populations dans le monde entier. Pourtant, malgré l'augmentation de la richesse, les inégalités socio-économiques se creusent, et l'exploitation non durable des ressources pèse sur l'éducation. Alors que nous recherchons de plus en plus de nouvelles opportunités économiques au-delà des frontières de notre planète, des pressions grandissantes, telles que le vieillissement rapide des populations, rendent encore plus urgent de repenser les modèles de croissance dans le but de concilier prospérité partagée et vie durable.

Le chapitre 2, « Vivre et travailler », met en évidence la réduction constante du temps de travail par rapport à il y a un siècle, et l'essor du travail flexible, comme le travail à mi-temps et le télétravail. Les technologies numériques nous aident de plus en plus à gérer notre vie privée, du suivi de nos tâches quotidiennes à l'organisation de nos rendez-vous. À la maison, les structures familiales continuent d'évoluer, avec des avancées lentes mais constantes vers

l'égalité des sexes. Il n'en reste pas moins que la sécurité des communautés et les logements abordables restent des défis.

Dans ce contexte changeant, le chapitre 3 est consacré à la connaissance et au pouvoir. Les technologies numériques permettent de disposer de données et d'informations quasiment illimitées, offrant ainsi de nouveaux moyens puissants de prendre des décisions et de résoudre des problèmes. Cependant, de nouveaux problèmes sont apparus, comme la manière de gérer des informations abondantes, parfois fausses ou trompeuses, dans un contexte d'évolution rapide, et comment mobiliser au mieux notre intelligence collective.

Le chapitre 4, intitulé "Identité et appartenance", explore l'importance de comprendre qui nous sommes et quels sont nos déterminants identitaires. Dans un monde globalisé et numérique, l'individualisation et le choix personnel définissent de plus en plus nos vies, et les pouvoirs contraignants traditionnels tels que la religion et la nation sont en déclin dans de nombreux pays. Le monde virtuel facilite l'exploration des identités de manière entièrement nouvelle, en donnant aux individus et aux groupes une plus grande voix et en permettant de nouvelles formes d'appartenance. Dans le contexte de la pandémie, les fermetures et la distanciation sociale nous ont par ailleurs poussés à réfléchir à nos relations aux autres, à la nature et à nous-mêmes.

Le chapitre 5, intitulé "Notre nature en mutation", met en lumière les processus sociétaux et environnementaux qui façonnent le bien-être de l'Homme, la santé et l'environnement.

Nous devons trouver une nouvelle relation entre l'innovation et le progrès, ce qui est technologiquement possible et devrait redéfinir nos besoins sociétaux et planétaires.

Se préparer à l'inattendu

Relier les mutations mondiales à l'éducation est un moyen d'élargir nos horizons et d'éclairer la prise de décision. Mais penser à l'avenir, c'est envisager l'évolution complexe des tendances existantes ainsi que les développements et les chocs potentiels.

C'est crucial : comme nous le rappelle la pandémie de COVID19-, l'avenir peut et va nous surprendre !

Traduction de résumé exécutif du rapport

* Source :

OECD (2022). Trends Shaping Education 2022. OECD Publishing. Paris, <https://doi.org/10.1787/6ae8771a-en>.

Rapport en texte intégral
disponible à la demande
au Centre de documentation

LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES DU NUMÉRIQUE PEUT-ELLE ÊTRE UNIVERSELLE ?



A la lecture du rapport commandé par la Présidence de la République française : « Les lumières à l'ère numérique », qui a été livré, récemment, par la commission présidée par le sociologue Gérard Bronner, la question fil-rouge qui interpelle le lecteur est celle de savoir si les problématiques de la désinformation et des manipulations de l'information sur les réseaux numériques constituent un combat universel ou si celui-ci est spécifique à chaque pays, à chaque environnement sociologique ?

Le sociologue Gérard Bronner, qui a coordonné les travaux de cette commission comprenant quelque quatorze experts, spécialistes, intellectuels et acteurs connus pour leur connaissance de l'univers du numérique, a notamment déclaré, en s'appuyant sur les conclusions du rapport en question, que ce travail n'avait « pas vocation à se poser en juge de vérité ou à éradiquer la désinformation ou la mésinformation en ligne, mais à réfléchir aux moyens » d'en « limiter les conséquences ».

Tant la lettre de mission adressée par la présidence de la république française au président de cette commission, dite « Commission Bronner », que les objectifs sur lesquels se sont focalisés les travaux de ce panel d'experts, mettent au centre de leur réflexion les bouleversements provoqués par la révolution numérique au cours du dernier quart de siècle, et qui touchent presque tous les domaines de la société, des modes de vie aux pratiques sociales, démocratiques et informationnelles.

Tout au long des cent vingt pages du document, les auteurs rappellent que la liberté d'expression garantit le droit d'exprimer des opinions, en acceptant la part des risques qui découlent de la mise

en œuvre de ce principe. Mais, il va également de la responsabilité des pouvoirs publics et de la communauté humaine en général, de chercher non pas à « éradiquer » les mauvaises informations, mais bien de « limiter la propagation des contenus qui nuisent à la vie démocratique, dissuader les comportements malveillants, sanctionner les pratiques illicites, améliorer la prévention des risques et renforcer la vigilance des utilisateurs ».

Le rapport fait le point sur l'« état de la science » sur les questions de désinformation et de mésinformation (la première étant une action délibérée, alors que la seconde est plutôt de l'ordre de la négligence), et sur les conséquences des nouvelles logiques amenées par les algorithmes ou les réseaux sociaux sur la diffusion de l'information.

Eu égard à la configuration et au fonctionnement des réseaux sociaux, le monde s'est retrouvé, sous tous les horizons, confronté à la « dérégulation massive » du marché de l'information, et l'abondance des contenus qu'on y consomme peuvent faire baisser notre « vigilance cognitive » face aux fausses informations, est-il noté dans le texte. La prudence est particulièrement mise sur les conséquences de ce phénomène sur la démocratie dans son ensemble : « L'impact de la désinformation sur les résultats électoraux mériterait d'être scientifiquement mieux établi », écrivent notamment les auteurs du rapport.

Faisant écho à la « commande » du chef de l'État français qui a souhaité que la Commission soit en mesure de « dévoiler une série de propositions concrètes dans les champs de l'éducation, de la régulation, de la lutte contre les diffuseurs de haine et de la désinformation », une trentaine de recommandations ont été émises par le rapport Bonner. Elles portent notamment sur l'actualisation et l'adaptation du référentiel législatif et réglementaire relatif à la presse, à l'information et aux médias. Cela devra permettre à des associations, en particulier, selon les auteurs, de saisir les pouvoirs publics lorsque de fausses informations créent des troubles à l'ordre public. Un certain nombre de ces recommandations convergent avec les diverses dispositions en cours de finalisation au niveau des réglementations européennes, sous l'appellation du Digital Services Act. Une manière de signifier que ce combat contre les dérives du numérique a un caractère et une vocation universels.

* Source :

<http://www.vie-publique.fr/rapport/283201-lumières-l-ère-numérique-commission-bronner-désinformation>

BANQUE MONDIALE/MENA : L'ADOPTION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES PEUT ACCÉLÉRER LA CROISSANCE ET CRÉER DES EMPLOIS

Les avantages du numérique pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord

L'adoption des technologies numériques peut
accélérer la croissance et créer des emplois

Arno Paulo Cusulito, Clément Gélvaudan,
Daniel Lederman et Christina A. Wood



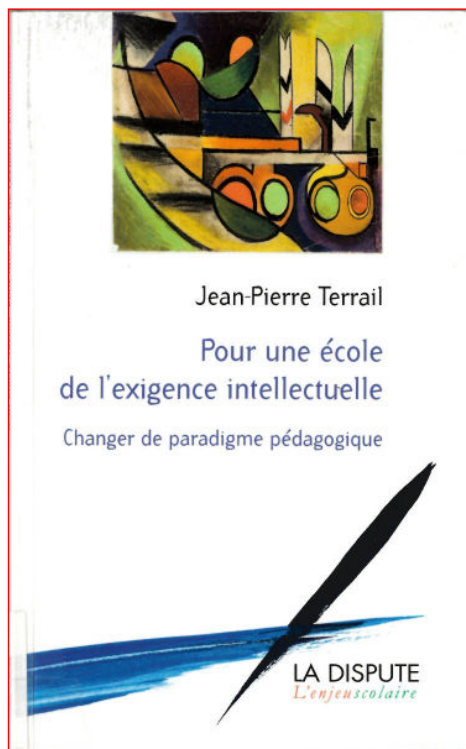
Selon ce nouveau rapport de la Banque mondiale, l'adoption universelle des technologies numériques dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA) pourrait procurer d'immenses bénéfices socioéconomiques, avec à la clé plusieurs centaines de milliards de dollars chaque année et la création des nombreux emplois qui font aujourd'hui défaut.

Le rapport démontre avec précision comment l'utilisation généralisée de services numériques tels que l'argent mobile et les paiements dématérialisés est susceptible de stimuler fortement la croissance économique, et met en évidence un paradoxe propre à la région MENA. En effet, même si le niveau d'adoption des réseaux sociaux par la population est élevé par rapport aux niveaux de PIB par habitant, l'usage d'internet et des outils numériques, tels que les paiements par téléphonie mobile, reste en deçà des attentes.

* Source :

Banque mondiale, Les avantages du numérique pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord 03/2022.- 80 p.

POUR UNE ÉCOLE DE L'EXIGENCE INTELLECTUELLE



C'est sous ce titre que le sociologue français Jean-Pierre Terrail a publié, il y a quelques années déjà, un petit livre essentiel qui garde sa complète actualité et pertinence pour toute activité de recherche et d'étude ayant pour objet le monde de l'éducation et les transformations pédagogiques qu'il appelle.

Le sous-titre de l'ouvrage, « Changer de paradigme pédagogique » traduit pleinement le caractère générique et universel de cette contribution que le sociologue explicite dans un article de présentation de l'ouvrage dans lequel il retrace en particulier son itinéraire scientifique en tant que sociologue « généraliste » qui avait focalisé son attention, en début de son parcours académique, sur les inégalités et les déficits sociaux, la classe ouvrière, les milieux populaires, en relation avec l'accès à l'éducation et à la promotion sociale.

A la fin des années 90 du siècle dernier, suite à la publication d'un ouvrage collectif sous la direction de Jean-Pierre Terrail, sur la thématique extra-large du binôme société-école, l'auteur a été pris à partie par la communauté des enseignants et pédagogues qui lui ont notamment reproché d'identifier le mal (l'échec scolaire) mais de ne pas proposer de remèdes à ce fléau.

Ce fut le prétexte pour lui de rentrer en profondeur dans cette « boîte noire » qu'est l'école et qu'il n'avait fait qu'effleurer antérieurement à la faveur de ses recherches sociologiques fondamentales, inscrites dans le sillage, dit-il, des travaux de Pierre Bourdieu, à l'époque.

Passant d'une sociologie générale à une sociologie spécifique de l'école, l'auteur va désormais consacrer ses travaux, souvent novateurs en la matière, à « l'histoire de l'institution scolaire, à son lien avec la culture écrite, aux difficultés inévitablement rencontrées par quiconque cherche à entrer dans cette culture et à s'en approprier les modalités ; et, au plan de l'investigation empirique, en procédant à la reconstitution des parcours d'élèves en échec, ainsi qu'à l'observation en classe, jusque-là peu pratiquée, de moments des apprentissages élémentaires, et enfin en (s)'attachant particulièrement aux modalités de l'apprentissage, crucial, de la lecture ».

En rentrant de plain-pied dans cette « sociologie de l'école », J.P. Terrail va œuvrer pour des changements de paradigmes profonds dans la doctrine pédagogique dominante et qui se doit, selon lui, lorsqu'il s'agit de mettre en place « une école de l'excellence pour tous » de raisonner, au préalable, à partir des atouts des apprenants, de tous les apprenants, au lieu de partir d'emblée d'une réflexion « polluée » par un surdimensionnement des facteurs socio-économiques d'une catégorie des publics de l'école pour justifier l'échec scolaire.

Ainsi, au lieu de « gloser » à son tour sur les manques inhérents à une catégorie des élèves, le socio-pédagogue va prendre pour credo la réalité suivante : « en matière de ressources intellectuelles, ce qui rapproche tous les humains, quelles que soient leurs différences ethniques et culturelles, c'est le fait du langage, c'est la maîtrise d'une langue quelconque, suffisante à 6 ans pour satisfaire les besoins de la vie quotidienne et toujours susceptible de s'enrichir indéfiniment. Or, comme l'attestent aussi bien la théorie linguistique moderne que les investigations des ethnosciences, l'acquisition de cette maîtrise s'accompagne inéluctablement de la formation d'un potentiel de maniement de l'abstraction, de raisonnement logique, de pensée réfléchie. Cet outillage intellectuel est disponible et suffisant pour une entrée normale dans la culture écrite, et tout le problème d'une bonne conduite des apprentissages est de parvenir à le mobiliser pleinement ». Une véritable profession de foi qu'il va s'efforcer de décliner, d'argumenter et de développer dans l'ensemble de ses récents travaux, dont celui qui fait l'objet de la présente note de lecture, dédiés aux diverses facettes de cette pédagogie de rupture.

* Source :

Jean-Pierre Terrail, **Pour une école de l'exigence intellectuelle, Changer de paradigme pédagogique**, Ed. La Dispute (L'enjeu scolaire), 2016

CONSENSUS DE BEIJING SUR L'IA DANS L'ÉDUCATION : DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE



En matière de réflexion stratégique concertée au niveau international sur la thématique de l'Intelligence artificielle (IA) en relation avec l'éducation, le document intitulé « Consensus de Beijing sur l'IA dans l'éducation »¹, est considéré comme la référence absolue.

Le Consensus de Beijing réaffirme l'approche humaniste du déploiement des technologies d'IA dans l'éducation pour améliorer l'intelligence humaine, protéger les droits humains et promouvoir le développement durable grâce à une collaboration humain-machine efficace dans la vie, l'apprentissage et le travail.

Une batterie de recommandations ventilée en une dizaine de titres et en plus de trente mesures constituent l'arsenal des dispositions préconisées par la conférence organisée par l'UNESCO dans la capitale de la Chine populaire au printemps 2019.

Les principaux axes de ces recommandations ont pour intitulés :

- La planification de l'IA dans les politiques de l'éducation ;
- La mise de l'IA au service de la gestion et de la mise en œuvre de l'éducation ;
- L'optimisation des possibilités de l'IA pour l'autonomisation des enseignants et de leur enseignement ;
- L'exploitation de l'IA au service de l'apprentissage et de l'évaluation des acquis ;

1 Adopté par la Conférence internationale sur l'Intelligence artificielle et l'éducation qui s'est tenue à Beijing, du 16 au 18 mai 2019, sous l'égide de l'UNESCO

CONSENSUS DE BEIJING SUR L'IA DANS L'ÉDUCATION : DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE (suite...)

- Le développement des valeurs et des compétences dans la vie et au travail à l'ère de l'IA ;
- La mobilisation des potentialités de l'IA dans les programmes d'apprentissage tout au long de la vie ;
- La promotion d'une utilisation équitable et inclusive de l'IA dans l'éducation ;
- Le souci d'une IA respectueuse de l'équité entre les genres et propice à l'égalité des genres ;
- Le respect d'une utilisation éthique, transparente et vérifiable des données et des algorithmes de l'éducation ;
- La mobilisation des financements, des partenariats et de la coopération internationale dans des utilisations de l'IA dédiées aux univers de l'éducation, de la formation et de la recherche pédagogique.

Enfin, la conférence de Beijing invite la Direction générale de l'UNESCO à mettre en place une plateforme dédiée à « L'IA au service de l'éducation » qui devrait servir de centre d'échanges et de diffusion de cours Open Source, d'outils et de bonnes pratiques en vue de la promotion de l'IA aux fins de la réalisation de l'ODD4² et de nourrir le débat sur l'avenir de l'éducation et de l'apprentissage à l'ère du numérique.

* Source :

<http://www.alecso.org/nnsite/images/2017files/Consensus%20de%20Beijing%20sur%20l'intelligence%20artificielle%20et%20l%20education.pdf>

LE MÉTIER DE DOCUMENTALISTE À L'ÉPREUVE DE LA RÉVOLUTION DE L'INFORMATION



Depuis quelques décennies déjà, l'univers des documentalistes fait l'objet de questionnements existentialistes et identitaires extrêmement tendus. À cela, au moins deux raisons principales peuvent être évoquées. D'abord, la place même qu'occupe ce métier dans la typologie des professions qui gravitent autour de la matière ambiguë et polysémique qu'est le « document », en tant que matérialisation plus ou moins figée d'un contenu informationnel. Ensuite, les profondes mutations intervenues récemment et toujours en cours en matière de processus de traitement et de gestion de l'information, sur fond de révolution numérique, qualifiée sous un certain nombre de points de vue en tant qu'ère de l'information.

Une pléthore d'appellations et de « métiers » qui prêtent souvent à des confusions et à des réactions épidermiques des concernés : archiviste, bibliothécaire, infogestionnaire, informaticien, etc. Deux critères fondamentaux vont aider à faire de l'ordre dans cette nébuleuse d'appellations et à « documenter » ce champ lexical en vue de projeter de la lumière sur le champ sémantique qui le sous-tend. En premier lieu, la nature de l'organisation, de la structure, de l'institution ou de l'entreprise qui emploie le documentaliste influe grandement sur la nature de son activité, sur son positionnement professionnel dans l'organigramme de l'organisation et partant sur le degré de valorisation de ce corps de métier.

C'est la formation et le cursus suivi en amont par le documentaliste qui va le situer sur la grille des métiers et des fonctions au sein de l'organisation qui l'emploie. Le descriptif des compétences et des fonctions attribuées au concerné sont souvent adossés au descriptif des acquis académiques et du parcours de formation suivi par le postulant. C'est surtout vrai au niveau du gap de recrutement et de première insertion professionnelle. Mais là aussi, la filière de référence qu'est l'info-doc (pour information et documentation) est une appellation générique qui recouvre diverses réalités contrastées.

Au Maroc, l'Ecole des Sciences de l'Information (ESI) fait figure de référence absolue en la matière. Néanmoins, les faibles effectifs que cette institution met sur le marché annuellement ne peuvent en aucun cas répondre à des besoins de plus en plus pressants, du secteur public comme du secteur privé, en ces professionnels de la gestion des ressources documentaires et informationnelles.

Plus généralement, le métier est fortement bousculé par les effets de la révolution numérique sur l'ensemble des métiers liés à l'information et à la communication, mais de manière plus prononcée sur le métier de documentaliste, au sens large du terme, pour les raisons suggérées ci-dessus.

Aujourd'hui, la société produit une masse de données numériques sans fin, le Big data. Internet s'enrichit de contenus en masse contribuant au partage du savoir et à l'extension des domaines de recherche de l'information. Celle-ci se traduit elle-même, in fine, par de la production de contenus informationnels et de métadonnées.

Face à cet océan de données numériques, le professionnel de la documentation développe des compétences de gestionnaire de l'information, de médiation numérique, voire des fonctions de veille informationnelle et stratégique. De nouveaux métiers sont en voie de développement : superviseur de la chaîne de production de l'information, gestionnaire de ressources numériques, manager de l'information, etc.

Dans la communauté des professionnels, des voix appellent, de plus en plus, à valoriser le statut du documentaliste-médiateur pour qu'il devienne un acteur plus actif dans les processus et transactions de production et d'échanges de l'information. Ainsi, le documentaliste actuel se veut davantage un chef de projet qui par ses diverses fonctions et tâches qui lui sont dévolues, aspire à être associé à l'aide à la décision stratégique dans les organisations et institutions qui l'emploient.

* Source :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68851-metiers-des-bibliothèques-et-de-la-documentation.pdf>

<https://www.archimag.com/archives-patrimoine/2019/10/23/quel-avenir-pour-archivistes>

<https://www.archimag.com/veille-documentation/2019/10/23/documentalistes-veilleurs-bibliothécaires-archivistes-avenir>

2 L'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) de l'Agenda 2030 des Nations-Unies constitue la synthèse des ambitions concernant l'éducation, visant à « assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous » d'ici à l'an 2030.

PISA : LE PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE SUIVI DES ACQUIS DES ÉLÈVES



Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, souvent désigné par l'acronyme PISA (Program for International Student Assessment), qui est la plus grande enquête internationale auprès d'élèves dans le domaine de l'éducation, est un ensemble d'études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à mesurer les performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres. Les enquêtes sont menées tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 36 pays membres de l'OCDE ainsi que dans de nombreux pays partenaires et aboutissent également à un classement dit « classement Pisa ».

La première enquête a été entreprise en 2000, la dernière en date a été menée en 2018 et publiée en décembre 2019. L'enquête n'a pas pu être réalisée en 2021 en raison de la pandémie de covid-19.

Chaque évaluation porte sur une compétence particulière. Ainsi, en 2000, par exemple, l'accent a été mis sur la lecture, en 2003 sur les mathématiques et en 2006 sur les sciences. Les études suivantes ont concerné simultanément ces trois compétences avec, chaque année un focus particulier sur l'une d'entre elles.

Les objectifs de ce programme sont de Comparer les performances de différents systèmes éducatifs en évaluant les compétences acquises par les élèves en fin de cycle scolaire obligatoire (quinze ans). Ces compétences sont définies comme celles dont tout citoyen moyen peut avoir besoin pour réussir dans sa vie quotidienne à partir de la mise à profit de leurs acquis théoriques, tant en sciences qu'en lettres.

Ainsi, cette évaluation permet d'identifier les facteurs de succès : exogènes tels le milieu social économique et culturel des

familles, le cadre scolaire offert par l'établissement, et le système éducatif national, mais aussi endogènes telles la motivation des élèves, l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, les stratégies d'apprentissage qu'ils mettent en œuvre, etc.

Ce programme permet, enfin, de suivre l'évolution de l'enseignement dans les pays membres de l'OCDE et les pays partenaires (près d'une soixantaine de pays) en conduisant des évaluations périodiques.

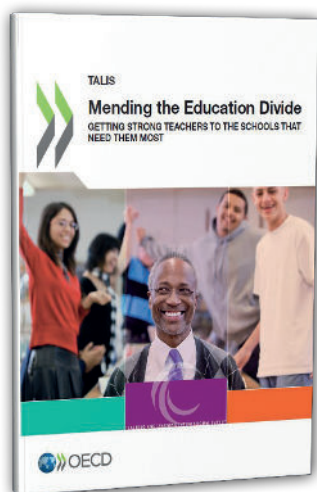
Au niveau du Maroc, l'Instance Nationale de l'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (INE-CSEFRS), a organisé, en février 2022, un atelier à distance pour présenter et partager les résultats du Rapport National sur les performances des élèves marocains à partir des données de l'enquête PISA 2018 avec les différents acteurs du secteur.

Il est à signaler que le Royaume du Maroc, à la faveur de l'évaluation PISA 2018, se situe au 75^{ème} rang mondial en Sciences et en Mathématiques et au 74^{ème} rang en lecture.

* Source :

<https://www.oecd.org/pisa/>

LA FRACTURE ÉDUCATIVE : ATTIRER LES MEILLEURS ENSEIGNANTS VERS LES ÉCOLES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN



L'écart de niveau des apprentissages s'est creusé pour les élèves défavorisés pendant la pandémie dans près d'un tiers des pays et territoires ayant participé à l'enquête TALIS, financée par l'OCDE.

S'appuyant sur une littérature identifiant les caractéristiques et les pratiques d'enseignement qui améliorent les résultats des élèves, ce rapport montre que les enseignants expérimentés ont tendance à se concentrer dans des écoles favorisées sur le plan socio-économique.

Il met en évidence les aspects qui influencent la manière dont les enseignants sont affectés aux écoles, et examine les conséquences que les systèmes d'affectation des enseignants

inévitables ont sur les résultats scolaires des élèves.

Les conclusions de ce rapport suggèrent que les enseignants efficaces ne travaillent pas nécessairement dans les écoles qui en ont le plus besoin et que cela peut donner lieu à des inégalités socio-économiques dans les performances des élèves. Il est donc nécessaire de mettre en place des politiques visant à garantir une répartition plus équitable des enseignants.

* Source :

OCDE, 03/2022.-155 p.

https://read.oecd-ilibrary.org/education/mending-the-education-divide_92b75874-en